

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 OCTOBRE 2024

NOMS	Fonctions	Présents	Absents Excusés	Absents	Procurations
ARDISSON Jean-Claude	Conseiller	X			
BLAIN Bruno	1 ^{er} Adjoint	X			
CORNAND Jean-Jacques	2 ^{ème} Adjoint	X			
DRAMAIX Jean-Guy	Conseiller	X			
DUMAS Chantal	Conseillère	X			
LUCIANO Luc	Conseiller	X			
MARCHAL Laurence	Conseillère	X			
MILLET Jérôme	Conseiller		X		ARDISSON Jean-Claude
MORIN Catherine	3 ^{ème} Adjointe		X		BLAIN Bruno
NOUVEL Alain	Conseiller		X		
THIRIOT Christian	Maire	X			THIRIOT Christian

Ordre du jour :

- Approbation du PV DU 25.09.2024.
- Décision à prendre sur demande de subvention Dotation de Solidarité Territoriale pour le projet de réfection du sol sous la halle de la guinguette.
- Attribution des subventions aux associations.
- Point sur aménagement communal Mairie-Logement & annexes.
- Questions diverses.

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte. Avec la présence de 8 conseillers, le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Chantal DUMAS est désignée Secrétaire de séance.

➤ **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 25.09.2024**

Adopté à l'unanimité

➤ **Décision à prendre sur demande de subvention Dotation de Solidarité Territoriale pour le projet de réfection du sol sous la halle de la guinguette.**

M le Maire indique qu'il y a lieu de prévoir des travaux au niveau du sol de la halle guinguette destinés à remplacer une partie du revêtement actuel en clavicette calcaire par un dallage en béton lavé (en continuité de la surface actuelle située à l'entrée de la halle).

Le revêtement actuel, n'apporte pas le confort escompté en regard de la diversité des activités ayant lieu dans ce lieu communal public très fréquenté.

M le Maire précise que ces travaux, destinés à mettre en valeur ce patrimoine bâti, sont éligibles à la dotation de solidarité territoriale départementale.

Le montant estimatif global s'élève à 8 115 € (HT).

Ces travaux pouvant bénéficier d'attributions d'aides publiques à l'investissement, M le Maire propose au Conseil :

- D'approuver le montant présenté,
- De l'autoriser à demander les attributions de subventions auprès de l'ensemble des financeurs publics susceptibles de nous octroyer les aides : Département de la Drôme, Région Auvergne Rhône-Alpes,
- D'approuver le dossier de financement présenté :

Dossier de Financement

Devis estimatif HT	Département	Région	Commune
8 115 €	3 992 € (49,20%)	2 500 € (30,80%)	1 623 € (20%)

Adopté à l'unanimité

➤ **Attribution des subventions aux associations.**

M le Maire présente les demandes de subventions des associations reçues pour 2024. Comme les années précédentes, il convient de distinguer les associations **(A)** dans lesquelles aucun élu n'a de responsabilité, de celles **(B)** où des élus ont des engagements.

(A) – Demandes subventions :

Subventions Associations 2024				
Associations	Attributions 2023	Demandes 2024	Attributions 2024	Observations
Un Cartable à la main	300,00 €	500,00 €	400,00 €	
Sérénades En Baronnie	200,00 €	300,00 €	250,00 €	
Le Buis J'aime	-		250,00 €	
Mistrigri	-		100,00 €	
APF France Handicap	-			
Restos du Cœur	-			
Notes en Bulles	-		250,00 €	
Solidarité Paysan	-		250,00 €	
Buis Accueil Réfugiés	-		250,00 €	

Total des subventions attribuées en 2023 : 1 425 € (seules les associations ayant déposé une demande en 2024 figurent dans ce tableau).

Propositions d'attributions 2024 : 1 750 €

Adopté à l'unanimité

(B) Demandes subventions :

Associations	Attributions 2023	Demandes 2024	Attributions 2024
Comité des Fêtes	300,00 €	550,00 €	400,00 €
Syndicat du Tilleul	175,00 €		200,00 €
Chantiers Funambules	300,00 €		400,00 €
Cinéma Buis	200,00 €		250,00 €
Beauvoisin Jumelages	300,00 €	700,00 €	400,00 €

Total des subventions attribuées en 2023 : 1 575 € (seules les associations ayant déposé une demande en 2024 figurent dans ce tableau).

Propositions d'attributions 2024 : 1 650 €

Adopté à l'unanimité

A ce jour, le total des subventions votées (A) + (B) s'élève à 3 400 € (Montant budgété : 4 000 €). Il est convenu d'examiner d'autres éventuelles demandes lors du CM de novembre.

➤ **Point sur aménagement communal Mairie-Logement & annexes.**

M le Maire informe le Conseil de la décision intervenue début octobre des Services de l'État de ne pas nous octroyer la DETR 2024 et le Bonus potentiel de l'Etat au titre de la rénovation énergétique.

Conséquence : malgré les aides du Département et de la Région, décidées en concertation avec les maires, les travaux ne vont pas pouvoir débuter cette année. Les aides de l'Etat font partie des aides indispensables au lancement de l'investissement. Cela est d'autant plus regrettable, que notre dossier DETR faisait partie des discussions engagées avec M le maire qui avait pris les devants pour interroger l'ensemble des financeurs.

Notre planning prévisionnel des travaux est par conséquent décalé sur 2025. Dès fin novembre, nous redéposerons un dossier DETR et solliciterons les Services de l'Etat pour un retour avant les vacances d'été.

➤ **Questions diverses.**

- **Transfert compétence eau & assainissement.** Jusqu'au 9 octobre 2024, ce transfert aux Communautés de communes demeurait obligatoire au 01/01/2026. Il ne l'est plus : Michel BARNIER a indiqué que celui-ci devenait facultatif, le choix revenant aux communes ne l'ayant pas déjà transférée. Pour rappel, 37 communes adhérentes à la CCBDP s'étaient prononcées contre le transfert obligatoire (dont Beauvoisin). Le Sénat ainsi que de nombreux parlementaires se sont fait l'écho des choix des élus locaux.
Par conséquent, la mairie va conserver la gestion en régie de l'assainissement public mis en place à Beauvoisin.
- **Travaux sur le réseau d'eau prévus en 2025 par le syndicat RAO.** Jean-Jacques CORNAND, Délégué de la commune au sein du syndicat, informe le conseil que le programme de travaux demandés par la commune a été validé. Ces travaux ont pour objectif de remettre la distribution de l'eau potable sur l'ensemble du domaine public à la Bâtie. Cela se traduit par l'enfouissement de conduites de l'ordre de 750 mètres, pour un montant de 150 000 €. Ces travaux bénéficient de l'aide du Département, le solde étant entièrement financé par le Syndicat.
- **Défense contre l'incendie.** Jean-Jacques CORNAND, rappelle qu'il demeure nécessaire d'assurer la sécurité incendie au niveau de la guinguette et de l'environnement proche. Le Cabinet CEREG sollicité doit faire parvenir une offre en mairie ; dossier en attente.
- **Initiative CCBDP : Mise à disposition de composteurs individuels.** Coût proposé : 30 €. Il appartient à chaque résident intéressé de faire une commande auprès de la Communauté de communes.
- **Déchetterie de Buis : problème avec la benne aux gravats à faire remonter auprès de la CCBDP.** L'accès à la benne est partagé par les professionnels et les particuliers. La benne de décharge réservée aux professionnels est rapidement saturée, ce qui n'est pas le cas pour celle utilisée par les particuliers... Les professionnels ne sont pas autorisés à verser dans la benne gravats des particuliers.

- **Initiative du Parc : plants de tilleuls.** Le Parc met à disposition des communes des plants de tilleuls obtenus à partir de graines de tilleuls. La mairie de Beauvoisin a demandé à bénéficier de quelques plants, qui pourront être plantés sur le périmètre de la mairie.

La mairie s'est également portée volontaire pour la plantation de plants de tilleuls sur les parcelles boisées intégrées au domaine forestier de la commune (voir Conseil municipal du 25 septembre).

- **Jeudi 31 octobre :** participation de M le maire à la conférence de presse au cinéma à Buis, à propos de la projection du « TRES GRAND FILM » projeté à la guinguette en juin 2025. Cette initiative entre dans le cadre du projet culturel de territoire piloté par la CCBDP.
- **Vendredi 6 décembre à 18h45, salle Borel :** réunion de la Commission Culture.
- **Dimanche 8 décembre à la guinguette :** marché de Noël.
- **Dimanche 22 décembre :** Goûter de Noël, salle Borel.
- **Dimanche 5 janvier 2025 :** vœux du maire, salle Borel.